



## Communiqué de presse

### Lutte contre le mildiou en vigne :

## Des essais montrent l'efficacité du produit de biocontrôle AXPERA sur le mildiou de la vigne dans des conditions difficiles en 2024

**Chassieu (France), le 25 novembre 2024 – 17h45 - Amoéba (FR0011051598 - ALMIB)**, greentech industrielle spécialisée dans le développement de solutions microbiologiques naturelles basées sur l'exploitation brevetée d'amibes, annonce qu'elle a mené avec succès cet été, en partenariat avec IFV+, un essai sur le mildiou de la vigne. Cette étude, menée dans les vignobles du Sud-Ouest de la France, a permis d'évaluer l'efficacité prometteuse d'AXPERA, nouveau biofongicide à base de lysat d'amibes, dont l'homologation est attendue en France fin 2025/début 2026, pour lutter contre cette maladie fongique redoutée par les viticulteurs.

Après les premiers résultats très intéressants observés par l'IFV avec AXPERA utilisé seul tout au long de la saison au cours des 3 années d'essais du [projet européen Novaterra](#), une nouvelle étape a été franchie en 2024 avec cet essai de valeur pratique. Réalisé sur cépage Mauzac, spécifique de l'appellation Gaillac (Tarn) et selon un protocole de test rigoureux, son objectif est d'évaluer les performances d'AXPERA en combinaison avec une dose réduite de cuivre. Les résultats montrent que dans les conditions extrêmement difficiles de l'année où les grappes sont détruites presque totalement dans le témoin non traité (95 % des grappes sont touchées et en moyenne détruites à 80 %), la combinaison AXPERA + 1 dose réduite de cuivre diminue de 57,7% les symptômes. Le programme classique à base de cuivre parvient quant à lui à une réduction de 37,5% seulement.

Cet essai de terrain met en évidence le fort potentiel d'intégration d'AXPERA dans des programmes adaptés, offrant une alternative durable aux traitements phytosanitaires traditionnels et permettant une réduction très significative de l'usage du cuivre. IFV+ et Amoéba prévoient de poursuivre leurs recherches pour affiner l'intégration d'AXPERA dans les programmes de lutte contre le mildiou dans différentes conditions climatiques et régions viticoles françaises.

Le mildiou, causé par le champignon *Plasmopara viticola*, représente une menace majeure pour la production viticole française, engendrant des pertes économiques significatives. Le millésime 2024 s'est encore avéré être très favorable au mildiou dans les vignobles du sud-ouest. Dès le début de la campagne, les conditions ont été réunies pour permettre son installation précoce : épisodes pluvieux, fréquents, humectations longues et températures favorables. Sur la zone d'essai, il a ainsi été observé un excédent pluviométrique de +147 mm par rapport aux normales, soit + 80 %.

*« Dans ces conditions difficiles pour les produits de contact et les produits de biocontrôle, l'association d'AXPERA et d'un produit à base de cuivre permet un gain de protection sur feuilles et sur grappes offrant même une meilleure protection avec une dose réduite de cuivre par rapport à la dose de cuivre "normale". Le gain de protection est même plus important sur grappes que sur feuilles, chose peu*



*fréquente avec les produits de biocontrôle. Ce sont des résultats très encourageants en matière de lutte contre le mildiou »* confirme Eric Chantelot, responsable IFV+ et expert Ecophyto.

*« Ce succès démontre encore une fois que notre biofongicide AXPERA représente une avancée majeure pour la protection des vignobles en France et en Europe, y compris dans une année à forte pression mildiou comme 2024. »,* déclare Jean-François Doucet, Directeur Général d'Amoéba. *« Pour répondre aux attentes des viticulteurs le plus vite possible, nous attendons désormais une homologation rapide d'AXPERA aux niveaux français et européen. »*

#### **À propos d'Amoéba**

Créée en 2010, Amoéba est une greentech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique à partir de l'exploitation brevetée d'amibes dans les secteurs de la protection des plantes et de la cosmétique.

Disposant d'un savoir-faire unique au monde protégé par de nombreux brevets, Amoéba est aujourd'hui la seule société capable d'exploiter à l'échelle industrielle tout le potentiel de l'amibe *Willarta* et de la cultiver dans des volumes suffisants afin de proposer des solutions biologiques constituant une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et a obtenu en 2022 l'approbation de sa substance active aux USA ainsi que la recommandation d'approbation en Europe émise par l'autorité autrichienne. Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux États-Unis.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth (ALMIB). La Société est membre du réseau Bpifrance Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur [www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com).

#### **À propos de IFV+**

IFV + est une marque de l'Institut français de la vigne et du vin. Elle a vocation à mettre à disposition des entreprises de la filière vitivinicole l'expertise et les solutions produites par l'IFV. Ce dernier favorise l'agilité technique de la filière vitivinicole en s'appuyant sur des démarches régionales de co-innovation et en utilisant l'ensemble des vecteurs de savoirs (formation, diffusion...), en vue de contribuer à la compétitivité économique et la durabilité de la filière vitivinicole. En expérimentant pour demain, l'IFV ainsi par son activité de recherche et développement à accompagner la transformation de la filière. Depuis 2023, l'IFV est labellisé RSE niveau qualifié.

### **Contacts presse**

#### **Agence Droit Devant**

Laëtitia Pinto  
[pinto@droitdevant.fr](mailto:pinto@droitdevant.fr)  
Tél. : 07 64 83 39 85

#### **IFV+**

Marion Ivaldi, directrice de communication IFV  
[marion.ivaldi@vignevin.com](mailto:marion.ivaldi@vignevin.com)  
Tél. : 06 73 97 54 36



### **Avertissement**

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à Amoéba qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. Amoéba, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'Amoéba déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2024 sous le numéro D.24-0352 et disponible sur le site Internet d'Amoéba ([www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com)). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Amoéba ou qu'Amoéba ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Amoéba diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.*